

**Entrevue en visioconférence du mercredi 19 juin 2024**

---

Suite à notre courrier<sup>(1)</sup> adressé le 13 mai 2024 à Mme Belloubet, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, PAGESTEC a été invitée à échanger par visioconférence avec Mme Tchou-Conraux, Conseillère sociale et conseillère sports, Jeux Olympiques et Paralympiques, ce mercredi 19 juin à 15h00. Le conseil d'administration de PAGESTEC a choisi cinq de ses membres en fonction de leur disponibilité et de leur implantation géographique diverse, afin de porter un message le plus représentatif possible des difficultés et de l'état d'esprit actuel des professeurs de Technologie : Louissette Trouchet, Lucie Wille, Dominique Striebig, Sébastien Canet et Xavier Herbaux.

Mme Cécile Laloux, conseillère pédagogique chargée du « Choc des savoirs » et du climat scolaire, s'est présentée à nous, excusant Mme Tchou-Conraux, retenue auprès de madame la ministre.

Nous lui avons exposé le désarroi, le découragement et l'inquiétude des professeurs de technologie suite à la suppression de la technologie en 6ème à la rentrée 2023, suivie de la constitution des groupes de niveau à la rentrée 2024. Ces deux réformes successives ont des impacts négatifs importants en technologie : reconversion de professeurs vers d'autres disciplines, augmentation des compléments de service, perte de groupes à effectifs réduits.

De plus nous mettrons en œuvre un nouveau programme exigeant à la rentrée 2024, qui met l'accent sur les manipulations matérielles, la fabrication, la réparation, la programmation informatique, l'utilisation raisonnée des outils numériques. Pour ce faire nous avons besoin de groupes à effectifs réduits, d'une formation conséquente (alors même que la formation continue a été très dégradée cette année puisque assurée uniquement en dehors de notre temps de service, décourageant stagiaires et formateurs), de matériel, et de temps pour entretenir notre matériel (heure de laboratoire).

D'autre part, la cohorte actuelle de professeurs de technologie est vieillissante et n'est plus suffisamment renouvelée depuis la suppression du CAPET L1400 en 2012, ce qui nous inquiète sur l'avenir de la discipline.

Nous avons également attiré l'attention de Mme Laloux sur le manque de lisibilité de la discipline de l'école primaire au lycée, et le manque d'attractivité des options et des filières technologiques au lycée, qui pourrait être comblé par une éducation technologique renforcée au collège et en seconde.

Nous n'avons pas eu le temps de présenter la détresse des professeurs de la région parisienne, où la situation est plus critique qu'ailleurs, car Mme Laloux nous a annoncé qu'elle devait nous quitter un quart d'heure plus tôt que prévu.

Mme LALOUX a répondu aux points que nous avons soulevés :

- La ministre ne souhaite pas du tout la disparition de la Technologie, ni à l'école, ni au collège, ni dans les disciplines où elle est présente au lycée.
- Elle n'est pas en mesure d'apporter des réponses précises sur le moment à toutes nos demandes, envoyées par écrit ou exprimées oralement, seule la ministre ayant pouvoir de décision. Elle demandera aux services de l'administration centrale d'instruire et d'apporter des éléments de réponses aux différents sujets que nous avons évoqués et de les soumettre à la ministre pour qu'elle puisse prendre des décisions.
- La ministre ne souhaite pas revenir sur la réforme du lycée. Elle souhaite laisser aux lycées le temps d'assimiler cette réforme.
- N'étant pas présente à ce moment-là, Mme Laloux n'a pas souhaité revenir ni commenter les décisions prises ces deux dernières années concernant la Technologie au collège.
- Le contexte politique actuel interdit au ministère d'engager dans l'immédiat de profondes réformes ou de faire des nouvelles annonces.
- Toutefois, comme annoncé, Mme Laloux va demander aux services administratifs de nous répondre sur les points suivants :
  - L'heure de laboratoire : Mme Laloux entend parfaitement notre incompréhension face à la disparition de cette heure qui engendre un traitement parfaitement inéquitable entre nous et nos collègues de sciences. Elle nous promet d'évoquer ce sujet avec la ministre pour pouvoir progresser très rapidement.
  - Le recrutement : elle entend nos inquiétudes sur les difficultés de recrutement et l'évolution de la pyramide des âges. Elle va interroger la DRH et demander des projections afin d'être rassurée sur les perspectives de renouvellement du vivier d'enseignants de Technologie.
  - La formation continue : il y a eu au niveau national des PNF destinés aux corps d'inspection. Le relais vers la formation continue des enseignants est de la compétence des écoles académiques de la formation continue, des inspecteurs et des formateurs. Elle va demander un état des lieux des formations, mettant en avant la complexité de leur mise en œuvre et nous promet des annonces après le 8 juillet ou à la rentrée pour réaffirmer la nécessité d'une formation continue digne de ce nom en volume horaire et en modalité, à savoir que le « tout distanciel » n'est pas envisageable, que le temps de formation doit être inscrit dans le service des enseignants puisque constitutif du service d'enseigner et qu'on ne peut pas attendre des enseignants qu'ils le fassent sur leur temps personnel ou sur volontariat.
  - L'équipement des laboratoires : elle entend notre demande de disposer d'un document de référence national, cahier des charges ou guide d'équipement. Mme Laloux, épaulée par M. Alain Cadix de l'Académie des Technologies, est en contact avec l'association des départements de France pour garantir que tous les collèges de France puissent bénéficier du même soutien en matière d'équipement pour les laboratoires de Technologie.

- Les effectifs : toutes les disciplines, notamment les sciences et les langues, réclament des effectifs réduits. Mme Laloux rappelle que l'organisation des enseignements et les conditions d'exercice (effectifs des classes, groupes, services) relèvent de la compétence des chefs d'établissement et de l'autonomie des établissements. Comme ça a déjà été fait pour d'autres disciplines, le ministère prépare une instruction (mais non une injonction) en direction des recteurs, des DASEN et des chefs d'établissements pour faire passer des messages forts, afin que les choix des chefs d'établissement ne mettent pas en péril les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves, notamment dans les disciplines où on manipule, où on utilise du matériel, où on travaille en collaboration, en démarche de projet.
- Dernier point qui tient particulièrement à cœur à madame la ministre : ne pas distinguer les disciplines les unes séparément des autres ou de les confronter ou comparer les unes aux autres. La ministre considère un bloc scientifique et technologique dans lequel les disciplines ont à la fois des identités propres et des spécificités, tout en constituant un ensemble disciplinaire qui interagit, qui co-construit des méthodes, des démarches, des connaissances et des compétences. La ministre souhaite que ce bloc ne soit pas dissocié des savoirs fondamentaux mais y soit ancré afin de former des citoyens éclairés.

Mme Laloux nous a proposé de nous revoir entre le 8 et le 14 juillet, le temps pour elle de consulter les instances compétentes et de réunir des éléments de réponses plus concrets.

Xavier HERBAUX, président de PAGESTEC